



## **Communiqué de presse**

**Mohamed LAQHILA**  
**Député des Bouches du Rhône**

### **Vers un doublement temporaire de la prime transport**

*Aix-en-Provence, vendredi 22 juillet 2022*

Je me réjouis du soutien de la Première Ministre Elisabeth Borne exprimé ce matin dans la presse à sa proposition de doubler temporairement le plafond de la part carburant de la prime transport, qui passerait de 200 euros à 400 euros par an.

Cette mesure portée par les députés démocrates depuis plusieurs semaines, sera discutée sous forme d'amendement du groupe au Projet de loi de finances rectificative, dont l'examen débute cet après-midi. Notre amendement permet de plus l'ouverture de la prime transport à l'ensemble des salariés.

Dans un objectif d'accompagner les changements de comportement pour mieux lutter contre le changement climatique, le groupe démocrate propose enfin le cumul du bénéfice de la prime transport avec le remboursement par l'employeur d'un abonnement de transports en commun afin d'encourager à la multimodalité des déplacements.

Après l'adoption cette nuit en 1ère lecture du projet de loi d'urgence sur le pouvoir d'achat, l'examen de ce PLFR est une nouvelle étape essentielle pour limiter les effets de l'inflation auprès des classes moyennes et des plus précaires. Le groupe Démocrate se tiendra évidemment aux côtés du Gouvernement pour accompagner l'adoption de ce texte, qu'il espère la plus large possible.

En outre, les députés démocrates ont bon espoir que soit également adopté un autre de leurs amendements qui prévoit de créer un dispositif d'aide réservé aux ménages modestes qui se chauffent encore au fioul, alors qu'aucune aide n'a été prévue pour le million de foyers très modestes qui utilisent ce combustible, faute d'avoir eu les moyens de changer leur chaudière. Ce soutien de court terme devra être doublé d'un accompagnement ciblé sur ces ménages pour les accompagner financièrement, techniquement et administrativement à installer des moyens de chauffage moins carbonés.

Enfin, le groupe défendra, à l'instar des autres groupes de la majorité, l'attribution d'une fraction de TVA pour le financement de l'audiovisuel public, qui permettra d'en garantir l'indépendance, tout en réduisant les prélèvements des ménages.

**Mohamed LAQHILA**  
**Député des Bouches du Rhône**